



Nicollin SAS

3502 LENS DI

30/04/2023

Tél. : 03 21 13 02 50

Fax : 03 21 13 02 55

Facture N° : 233502848

Code client : C0020973

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106
69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

CAMPANILE PETITE FORET

CHEZ TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

75009 PARIS (9ème Arrondissement)

FRANCE

N° TVA :

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier R CAMPANILE PETITE FORET							
Période de Facturation du 01/04/2023 au 30/04/2023							
ZAC Auchan Rue Louis Joseph Gay Lussac							
59494 PETITE FORET							
Prestations du mois de Avril 2023							
Location Bac roulant 360I / COLLECTE hebdo BACS BIO DECHETS - Unité	1,000	5,29	20,00	5,30	5,29	5,30	0,0000
Bon : 350204232429 du 07/04/2023							
Deplacement Bac roulant 360I	1,000	10,59	20,00	10,59	10,59	10,59	0,0000
Bon : 350204234880 du 14/04/2023							
Deplacement Bac roulant 360I	1,000	10,59	20,00	10,59	10,59	10,59	0,0000
Bon : 3502042310341 du 21/04/2023							
Deplacement Bac roulant 360I	1,000	10,59	20,00	10,59	10,59	10,59	0,0000
Bon : 3502042311198 du 28/04/2023							
Deplacement Bac roulant 360I	1,000	10,59	20,00	10,59	10,59	10,59	0,0000
Règlement par Virement au 30/05/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	47,66 €
TVA 20,00	9,53 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	57,19 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**

SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX**

Centre d'Exploitation :

NICOLLIN SAS

3502 LENS DI

ZA DU CARREAU DE LA FOSSE 7 69

Adresse Client :

TAKE A WASTE

24 RUE DE CLICHY

Date 30/04/2023
Centre 3502
Facture N° 233502848
Client N° C0020973

62210 AVION

SIRET: 77564414900251

Tél. : 03 21 13 02 50 / Fax : 03 21 13 02 55

75009 PARIS

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon